



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite Municipalité, QUE :

- Lors d'une séance tenue le 5 février 2018, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le RÈGLEMENT 213-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET UN EMPRUNT DE 3 471 000 \$ AFIN DE SOLUTIONNER LA PROBLÉMATIQUE DES TRIHALOMÉTHANES DANS L'EAU POTABLE ET DE FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ.
- Qu'un registre était accessible le 12 février 2018 et que le règlement 213-2018 a été approuvé par les personnes habiles à voter.
- Qu'en date du 6 mars 2018, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 213-2018.
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité.
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À L'ISLET, ce 13^e jour du mois de mars 2018.

Colette Lord, directrice générale et
secrétaire-trésorière